
ICANN81 | Réunion générale annuelle – Réunion conjointe : GAC et ASO
Mardi 12 novembre 2024 – 15h00 à 16h00 TRT

JULIA CHARVOLEN : Bonjour et bienvenue à la réunion conjointe du GAC avec l'ASO, en ce 12 novembre.

Cette séance sera enregistrée et régie par les normes de comportement de l'ICANN et par la politique antiharcèlement de l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions et les commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont envoyés dans le chat. L'interprétation pour cette séance sera faite dans les six langues des Nations Unies et en portugais. Si vous souhaitez parler pendant la séance, veuillez lever la main dans la salle Zoom et donner votre nom ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. N'oubliez pas de parler lentement.

Je vous rappelle que les tables avec micro sont réservées aux membres du GAC. Je cède maintenant la parole à Nico Caballero.

NICOLAS CABALLERO : Bienvenue à tous. Prenez place. Nous allons commencer la séance, cette réunion du GAC avec l'ASO. Et donc je souhaite la bienvenue à Hans Petter, c'est ça ? C'est comme ça qu'on le dit ? Hans Petter ? Ensuite, Hervé Clément, Nick de l'ASO, et j'ai ma vice-présidente,

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Christine. J'ai aussi Thiago et Nigel Hickson qui sont avec moi. Donc, nous ferons une séance de 60 minutes. Nous avons 60 minutes pour cette séance, jusqu'à 16 h heure locale. Et nous allons traiter de détails particulièrement intéressants que Hans Petter et son équipe fantastique vont nous présenter. Donc bienvenue de nouveau. Vous avez la parole, Hans. Allez-y.

HANS PETTER HOLLEN :

Merci beaucoup. C'est un plaisir d'être ici de retour. Nous vous avons fait une petite séance introductive sur ce que c'est que l'ASO, ce que c'est que l'ICP-2, il y a quelques jours. Donc vous avez eu du temps pour y réfléchir. Nous allons maintenant rentrer dans le détail de la proposition ICP-2 et ses principes.

Diapositive suivante, s'il vous plaît. Donc en 2000 -- pardon, c'était il y a cinq ans, en fait, on a l'impression que ça fait très longtemps, 25 ans.

Il y a eu un document pour la mise en place de registres Internet régionaux. Et à l'époque, j'étais au conseil de l'adressage. J'ai eu un document qui a été envoyé pour consultation finale et qui a été envoyé au Conseil d'administration pour ratification, qui a ensuite été utilisé pour mettre en place LACNIC et AFRINIC. Donc c'est une politique existante, un critère existant pour la mise en place des RIR. Donc, c'est quelque chose qui a été utilisé deux fois.

Un quart de siècle plus tard, donc 25 ans plus tard, le monde a évolué. Nous avons besoin de réexaminer tout ceci. Mais je voudrais brièvement vous présenter les principes d'origine. Premièrement, que

le RIR ou la région couverte était définie par l'ICANN. Et on parle de continent. Donc ce n'est pas des centaines de RIR ou des milliers de gTLD, mais à peu près cinq. C'est le nombre approprié. Le nouveau RIR doit montrer qu'il est—

NICOLAS CABALLERO : Désolé de vous interrompre, Hans. Est-ce qu'on peut fermer la porte, parce qu'on entend pas mal de bruit au fond ? Par respect pour Hans et pour son équipe, si vous voulez bien prendre place et fermer la porte, merci. Désolé pour l'interruption, Hans.

HANS PETTER HOLLEN : Merci beaucoup. Je vois que le directeur de la technologie de l'ICANN est très occupé. Il bavarde dans le coin là-bas, mais je suis sûr qu'il va bientôt nous écouter. Alors le principe, c'est qu'il y ait un grand soutien des différentes communautés RIR dans la région proposée. Donc il fallait que le processus soit ascendant, pas descendant. Ensuite, structure de gouvernance autonome, ascendante également. Ensuite, neutralité et impartialité des différentes parties intéressées, donc traitement équitable. Et puis, l'obligation d'expertise technique.

Ensuite, diapositive suivante, adhérence aux politiques mondiales en ce qui concerne la conservation de l'espace des adresses, l'agrégation et l'enregistrement. Il fallait qu'il y ait un plan d'activité pour le RIR, un modèle de financement, des archives et la confidentialité. Donc il y a un document bien plus détaillé. Je ne vais pas tout vous dire, mais voilà un

petit peu le contexte de ce qui était en place, de ce qu'étaient les obligations pour AFRINIC et LACNIC.

Les trois RIR les plus anciens, RIPE NCC, APNIC et ARIN, ont été établis avant l'ICANN. Mais nous adhérons tous à ces principes.

Donc, je vais maintenant céder la parole à Nick, qui va nous parler du projet de réexamen que le NRO ASO, le conseil exécutif des RIR avec les PDG des RIR, parce qu'en fait AFRINIC n'a pas de PDG, donc nous avons travaillé sur deux choses : les procédures de mise en œuvre du ICP-2 actuel, et puis aussi avec le réexamen de tout l'ICP-2, pour voir si nous avons besoin de mettre les choses à jour. Donc voilà ce que Nick va vous dire.

NICK NUGENT :

Merci Hans Petter.

Nous avons fourni -- alors, tout d'abord, nous avons décidé que non seulement c'était un grand projet de devoir revoir un document qui avait 23-24 ans et qui régissait l'écosystème de RIR depuis si longtemps, donc non seulement c'était un grand projet, mais la meilleure approche n'était pas nécessairement, selon nous, de produire un document totalement nouveau avec tout le texte et de l'envoyer à tout le monde pour dire, mais qu'est-ce que vous pensez. On s'est dit peut-être qu'une approche un petit peu différente en deux étapes fonctionnerait mieux en réfléchissant à des recommandations de principes pour inviter le feedback de la communauté sur ces principes, étant donné le feedback qu'on a eu de la communauté, ensuite, rédiger un document.

Nous avons donc envoyé les principes pour qu'ils soient réexaminés. Donc aux RIR et à l'ICANN, dans le cadre du processus de consultation, il y a eu des réunions RIR où la communauté a pu exprimer son point de vue. Mais le principal moyen d'expression d'intérêt ou d'expression de perspective, c'est le questionnaire. Et vous pouvez continuer d'y participer. Nous sommes là. Nous sommes à l'écoute de votre feedback sur les principes. Dites-nous si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec différents niveaux de réponses possibles. Et nous avons également la possibilité de fournir du texte de manière très libre sur ce que vous souhaitez dire sur le projet. Donc c'est un questionnaire qui est déjà publié. Les commentaires sont ouverts jusqu'au 6 décembre. Et à la fin de la période de consultation, nous regarderons quel est le feedback, et ensuite nous rédigerons le document.

Ce qui nous a déjà été communiqué, c'est qu'il faudrait peut-être mieux présenter les principes plutôt que de simplement les proposer à votre lecture. Et donc, c'est exactement ce que nous allons faire maintenant. Nous allons vous montrer tous ces principes que nous avons proposés. Je ne vais pas tout lire, mais je vais vous donner les grandes lignes. En fait, j'ai littéralement surligné en jaune ce qui, selon moi, est le plus intéressant. Les principes qui justifient la mise en place de ce projet et la mise en jour de ce document important.

Donc voilà les principes. Nous avons organisé le document selon certaines catégories avec des grands titres. Premièrement, le principe de gouvernance. Et donc, dès le début, le document commence par la question de l'autorité. Donc l'ICANN est celle qui prend la décision définitive de reconnaître ou de ne pas reconnaître un de RIR existant.

Mais l'ICANN ne fonctionne pas de manière unilatérale. La question doit être renvoyée à l'ICANN sur accord des RIR. Et chaque RIR doit avoir été consulté et avoir eu l'opportunité de fournir son avis à l'avance. Donc vous voyez, je résume le principe plutôt que de lire le texte en lui-même. Mais vous pouvez, si vous le souhaitez, le lire dans le détail.

Nous avons également rendu explicite le mécanisme qui permet à l'ICP-2 d'être amendé, à savoir sur accord de l'ICANN et de tous les RIR. Alors, par rapport à la fréquence de la mise à jour de l'ICP-2 après ce processus, nous ne le savons pas encore. Mais il est bon d'avoir un mécanisme de mise à jour très clair, et peut-être que ceci ne se fera que dans 23 ans de nouveau.

Nous avons ajouté un principe de rectification. Ce que cela veut dire à la base, c'est que, imaginez-vous qu'il y ait une mise à jour qui soit apportée à l'ICP-2, mais qu'il y ait une politique, un statut ou un aspect de la gouvernance d'un RIR qui ne soit pas compatible avec cette mise à jour de l'ICP-2, que se passe-t-il à ce moment-là ? Ce que nous avons décidé, et vous nous direz ce que vous en pensez, mais c'est qu'on ne voulait pas se trouver dans une situation où [RIR] tout simplement arrivait de manière héritée. Donc vous avez maintenant un mécanisme qui demande aux RIR de mettre à jour leur statut politique pratique par rapport à l'ICP-2. Donc c'est vraiment une sorte d'uniformité, de conformité qui doit être mise en place.

Nous avons l'écosystème des RIR qui est décrit dans une autre section du document. Et là où je n'ai pas surligné en jaune, en fait, je vais passer rapidement, parce que c'est quelque chose qui se répète pratiquement à l'identique par rapport à l'ancien document. Donc par exemple, le fait

que les RIR doivent travailler ensemble pour s'assurer que toutes les régions du monde soient desservies, et la région desservie doit être une grande région multinationale pour chaque RIR.

Le cycle de vie du RIR, c'est la partie de l'ICP-2 V2. Alors, le nom n'est pas génial, mais c'est ce qu'on a pour l'instant. Donc c'est une amélioration par rapport à la version actuelle. Il y a apparemment trois cycles, trois phases dans le cycle de vie du RIR. Il y a le cycle de reconnaissance. C'est la partie où l'entité peut être reconnue comme RIR. C'est ce sur quoi se concentrait la version actuelle. Mais la raison d'être de ce projet, c'était de s'assurer que, une fois que le RIR est reconnu, il continue de fonctionner conformément aux mêmes principes et aux mêmes critères qui ont permis de le reconnaître au départ. Donc, il y a une obligation suite à la reconnaissance, selon laquelle le RIR doit continuer de répondre aux mêmes critères et doit le faire de manière telle qu'un audit pourrait être fait. Il y a maintenant un principe de « déreconnaissance », qui dit que le RIR qui ne continue pas de respecter toutes les exigences peut-être « déreconnu ». Et ce qui est important là, c'est, peut-être ce n'est pas automatique, vous le verrez dans les principes suivants, on peut réhabiliter un RIR. Et cela est tout à fait souhaitable si le RIR est confronté à des difficultés.

Le principe de reconnaissance, je passe parce que c'est la même chose que ce qui existe dans la version actuelle, à savoir que la communauté doit appuyer et reconnaître l'entité comme RIR et doit s'engager à appuyer le RIR financièrement et en participant à sa gouvernance. Donc encore une fois, ceci ne fait que se répéter par rapport à la version actuelle. Les six principes suivants, donc les opérations, l'exploitation,

même chose que dans la version actuelle. Donc il doit être indépendant et financièrement stable. Il doit être à but non lucratif. La gouvernance d'entreprise doit être basée sur la communauté ou basée sur la communauté et contrôlée par les membres. Et il doit être neutre.

Mais il y a des principes opérationnels que nous proposons qui, selon nous, pourraient permettre de gérer certaines questions qui pourraient survenir. Premièrement, la transparence. Si le RIR maintient et publie des archives complètes sur sa gouvernance, ses activités et ses finances, cela permettrait d'identifier tout problème de manière précoce, de manière à ce qu'on puisse intervenir.

Le principe d'audit. L'idée, c'est qu'une partie tierce externe indépendante pourrait faire des vérifications régulières pour s'assurer que chaque RIR respecte les obligations dans le cadre de l'ICP-2.

Le service. Donc, c'est tout simplement le fait que les services doivent être stables, fiables. Donc je passe.

Le principe de continuité, qui demande à ce qu'un RIR mette en place des mécanismes qui pourraient permettre à d'autres de l'aider si le besoin se présente, voire à ce que l'autre RIR puisse prendre sa place si nécessaire.

Et nous avons proposé de manière très large un principe d'anti-emprise. Donc le RIR doit s'assurer qu'il ne peut pas faire l'objet d'une prise de possession. Le langage est très large, très vague. Et donc cette mise en œuvre de ce principe pourra beaucoup varier. Peut-être que c'est l'obligation d'indépendance par rapport à un certain nombre de

sièges au conseil. Et tous ces détails pourront être explicités dans le document final. Donc cela est à voir.

Et finalement, ce que nous considérons un principe de stabilité de l'écosystème général, c'est-à-dire que peut-être on a oublié certains aspects et qu'il y a d'autres points d'importance qu'on a oublié d'inclure pour protéger l'écosystème des RIR. Et dans ce cas-là, on a ce principe de protection qui est censé garantir que chaque RIR garantit la stabilité de l'écosystème de l'Internet en général.

Et finalement, du côté de la déposition, étant donné qu'un RIR peut-être dépositionné, il se pourrait qu'il y ait un mécanisme rétroactif qui interviendrait pour garantir le transfert en douceur de toutes ces opérations. Mais je vais insister sur cela. On a un principe de passation qui est le suivant. On a [d'accord] la remédiation de la [déviation]. Et donc un RIR pourrait ne pas bien fonctionner, mais les autres RIR, si. Et donc le but est de réhabiliter le RIR qui ne va pas bien. Et les autres vont donc prêter leur appui pour aider le RIR qui ne va pas bien se remettre.

Et donc, voilà tous les principes que vous voyez. On n'en a pas énormément. Au total, ça fait deux pages. Le document final devrait être un peu plus long, mais voilà tous les principes que nous avons déjà publiés pour consultation publique. Et nous espérons que vous aurez des commentaires à faire là-dessus.

NICOLAS CABALLERO :

Merci Nick. Allez-y ! Pardon, pardon ! Hervé, allez-y.

HERVÉ CLÉMENT:

Oui, alors je voulais insister sur un point de la présentation de Nick. Il s'agit d'un document de quatre pages. Mais l'idée était de rédiger tout cela aussi simplement que possible à partir de la troisième page -- première page. C'était des informations qu'on voulait fournir. On n'a rien inventé. On n'est pas reparti à zéro pour élaborer ces principes, je veux dire. Mais c'était l'occasion de finalement examiner les principes et de nous poser des questions par rapport à la conception du système. Ça a été organisé il y a 25 ans. Et vous vous imaginerez qu'au fil du temps, nous avons accumulé énormément d'expérience qui nous aide à mettre à jour et à adapter nos nouveaux critères à tout cela. Ce qui n'existait pas avant, bien sûr. Donc on veut être cohérent avec ce qui a été développé depuis. Dans ce peu de pages, nous avons consolidé toutes les informations possibles pour finalement avoir ce document qui en résulte. Merci.

NICOLAS CABALLERO :

Merci Hervé. Avant de céder la parole à Trinité-et-Tobago pour un commentaire, je voudrais savoir si on a Rodrigue Guiguemde dans la salle? Il me semblait qu'il était là. Alors, joignez-moi. Joignez-vous à moi pour l'applaudir, s'il vous plaît. Il a reçu le prix Tarek Kamel. Il est l'ancien vice-président. Toutes nos félicitations, Rodrigue. Je n'étais pas là à l'époque, mais je sais que vous avez été le vice-président du GAC et je voulais marquer le coup. Donc félicitations. Merci d'être là. Trinité-et-Tobago maintenant. Allez-y.

KAREL DOUGLAS : Merci Nico. Ici Karel Douglas, de Trinité-et-Tobago. Et bien sûr, félicitations à Rodrigue encore une fois.

Pour revenir sur les politiques, j'ai une question à vous poser qui porte sur les définitions. Vous parlez d'une communauté de membres, mais je n'ai pas tout à fait compris qui serait la communauté, qui seraient les membres. Merci.

HANS PETTER HOLLEN : Merci pour cette question. Alors les RIR existants fonctionnent comme des organisations membres. C'est l'un des critères. L'adhésion est ouverte. Tout un chacun peut adhérer et devenir un membre, mais nos processus de politiques ne sont pas restreints aux membres. Ils sont ouverts à toute la communauté. C'est peut-être peu clair, mais la communauté en général est plus large que les membres. Donc toute partie prenante, même les gouvernements, peut venir participer au processus d'élaboration de politiques des RIR sur un pied d'égalité. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question.

KAREL DOUGLAS : Merci. Encore une fois, Karel Douglas ici. Donc dans le cadre du RIR typique, qui seraient les membres ?

HANS PETTER HOLLEN : Alors dans le cas de RIPE NCC, on aurait les grands opérateurs de télécommunications, par exemple France Télécom, Telenor et d'autres sociétés plus petites qui travaillent de manière indépendante, comme

des FAI, des points d'échange Internet, des institutions gouvernementales, des banques. Il s'agit d'une communauté très diverse. Ripe NCC a 20 000 membres, me semble-t-il. On a près de 40 000 dans d'autres régions. Ça varie. Et les fournisseurs d'accès Internet et les grandes sociétés qui gèrent leurs propres réseaux sont tous des membres.

NICOLAS CABALLERO : Merci Hans. Merci, Trinité-et-Tobago. L'Égypte maintenant.

MANAL ISMAÏL: Merci Nico. Merci à l'ASO pour cette présentation. D'ailleurs, vous avez déjà répondu à énormément de questions que j'avais prévues de vous poser à l'avance. J'avais des questions à propos des nouveaux principes et lesquels de ces nouveaux principes étaient censés empêcher que les situations comme celle d'AFRINIC se répètent.

Mais vous dites toujours qu'il se pourrait, vous parlez en potentiel. Pourquoi disons-nous qu'il se pourrait qu'une organisation soit positionnée, etc. Je ne sais pas si vous avez déjà expliqué cela, mais à vous de nous le dire.

Et par rapport à la déposition, vous parlez de remédiation des déviations. Et là, vous avez remarqué que l'ICANN et tous les autres de RIR doivent fournir leur soutien raisonnable au cas où cela serait demandé. Alors vous ajoutez en anglais un « if ». Donc « au cas où », « si ». Je comprends qu'on ne veuille pas intervenir si personne ne nous le demande. Mais parfois, il est difficile pour les autres de demander

cela. Je vais prendre comme exemple la situation actuelle. Qui devrait demander cela, des RIR et de l'ICANN ? Ne pourrait-on peut-être pas dire plutôt « approprié » ou « en cas de besoin », au lieu de « sur demande » ?

HANS PETTER HOLLEN:

Alors on va répondre aux questions une à une, ce sera plus simple.

Ripe NCC est une organisation de membres qui suit le droit des Pays-Bas. Si l'ICANN comme société américaine voulait l'aider, ce sera très difficile du point de vue juridique de le faire sans que le conseil ou le PDG de notre organisation les invite. Ils ne vont pas venir sur place, sur le terrain, pour nous assister en cas de crise. Donc si on n'a pas la juridiction, on ne peut pas le faire. Et les RIR sont tous des organisations privées, organisées selon la loi de chaque pays. Et c'est pour cela qu'on a rédigé ce texte de cette manière. On ne peut pas dire directement je viens à Amsterdam, je vais vous aider, alors que personne ne vous a demandé de le faire.

MANAL ISMİL :

Oui, je comprends qu'il y a de très bonnes raisons, mais j'essaie d'appliquer cela à la situation actuelle. Et bien sûr, cela a suscité des questions. Donc je voudrais savoir pourquoi. Voilà. D'où ma question. Je me demande aussi quel serait le dossier de ressources. Vous parlez des LIR, on change la terminologie ?

HANS PETTER HOLLEN : Non, pas du tout. À Ripe NCC, on a deux dossiers de ressources pour les membres, les LIR et les membres. Donc LIR est le terme qu'on utilise dans le cadre du travail de politiques, et membre est le terme utilisé dans les documents de gouvernance. Donc on a deux définitions pour le même groupe. Il y a également des utilisateurs finaux qui fournissent un espace indépendant et qui ont le soutien d'un LIR. Mais en fait, ceux qui ont les ressources, en fait, ont ce droit contractuel à utiliser les ressources de ma base de données, et la terminologie juridique est celle que l'on devrait utiliser. Donc on compte utiliser ce terme à partir de maintenant.

NICK NUGENT : L'ICP-2 v2 utilisera le terme détenteur de ressource au lieu de LIR. Les détenteurs de ressources au lieu de LIR est mieux. Si on divise en fait les raisons pour lesquelles la mise à jour de l'ICP-2 est nécessaire, on pourrait en trouver trois, dont une est le besoin de reconnaître explicitement les obligations une fois qu'on a conclu le contrat. Et puis, on veut tout simplement mettre à jour la terminologie. Le monde a changé et les détenteurs de ressources étaient avant synonyme avec un LIR. Donc on essaie de simplifier. Et puis on met à jour la terminologie ou l'Internet en général. Le RPKI n'existait pas en 2001. Donc oui, on va parler de détenteurs de ressources en termes génériques. Mais bien sûr, on essaie toujours de refléter les commentaires que nous recevons.

C'est vrai qu'ici, j'avais surligné les principes qui me semblaient les plus intéressants aux fins de l'examen de ce projet. Mais pour être clair, je ne dirai pas que tous les principes surlignés sont là comme nouveaux principes. Il y en a plusieurs qui sont déjà implicites dans la version

actuelle de l'ICP-2. Même l'exclusion était déjà implicite dans la version actuelle de l'ICP-2. Et donc la NRO EC comme élaboration de procédures de mise en œuvre devait accomplir ce même but. Donc excusez-moi si j'ai été peu clair.

NICOLAS CABALLERO : Merci pour cette réponse. J'ai la Papouasie–Nouvelle-Guinée, l'Égypte et la Mauritanie. Papouasie–Nouvelle-Guinée, allez-y.

RUSSEL WORUBA : Merci pour cette réponse. J'ai la Papouasie–Nouvelle-Guinée, l'Égypte et la Mauritanie. Papouasie–Nouvelle-Guinée, allez-y. Proposer une Nouvelle-Guinée. Merci. Je suis Russell Woruba du gouvernement de Papouasie–Nouvelle-Guinée et je voulais remercier l'ASO pour cette excellente présentation.

Pour nous dans la région APNIC, il est très chanceux que l'on puisse bénéficier du nouveau travail de nos collègues au bureau d'APNIC. Nous apprécions beaucoup tous les résultats de leur travail. Et maintenant que Jia Rong est là, on travaille également avec la Fondation APNIC.

Alors ma question porte sur les principes de la relation qui organisent les rapports entre le gouvernement et un RIR. Par rapport aux principes de durabilité d'un RIR, avec une fondation, nous avons une organisation qui, comme vous le savez, est de droit australien, et qui est basée à Brisbane. Et cela fait un moment que nous travaillons avec la Fondation d'APNIC pour créer des programmes en Papouasie–Nouvelle-Guinée.

Donc, en tant que gouvernement, nous avons signé un protocole d'accord avec APNIC pour organiser des renforcements de compétences et pour renforcer notre infrastructure numérique et le travail de notre gouvernement dans l'environnement numérique. Quels seraient les principes escomptés pour organiser la relation entre un gouvernement et le RIR afin de nous permettre d'avancer avec notre travail dans la région, en particulier dans une région aussi vaste que le Pacifique ? Est-ce un principe qui est reflété ici ? Merci.

HANS PETTER HOLLEN :

Ce document décrit la fonction d'un registre Internet régional. Dans le cadre de ce mandat ou d'un mandat plus général, nous avons tous participé à différentes séances de renforcement de compétences. Ripe NCC et APNIC ont, tous les deux, partagé des informations avec leur centre de coordination ou d'information. Donc notre rôle dépasse le RIR. Et les séances de renforcement de compétences ont un rôle à jouer là-dessus. Donc, nous sommes en lien et en contact avec les différents gouvernements pour un nombre de raisons, mais nous travaillons beaucoup pour renforcer ces liens. Et nous espérons vraiment avoir vos contributions pour que vous nous disiez ce qui vous semble approprié. Si j'ai bien compris, la fondation APNIC n'est pas attachée au RIR APNIC. Du point de vue juridique, ce sont deux entités différentes, même si le nom est le même. Ce sont deux entités qui s'entraident. Mais je ne pense pas que l'on puisse s'attendre à ce que tous les RIR aient des fondations qui s'occupent du renforcement de compétences dans leur région.

NICOLAS CABALLERO : Merci, Hans, pour cette réponse. J'ai l'Égypte ensuite.

CHRISTINE ARIDA: Merci beaucoup. Excellente présentation. Si vous me le permettez, j'aimerais revenir un peu en arrière. Nous avons parlé au début de la séance -- désolée, j'ai oublié de donner mon nom. Je suis Christine Arida pour l'Égypte.

Nous avons parlé dans la séance de renforcement des capacités de l'ASO, et je voulais vous poser une question par rapport au processus que l'on suit, ce réexamen de l'ICP-2. Si j'ai bien compris, vous êtes en consultation avec la communauté de l'ICANN et au-delà. Vous demandez aussi aux RIR. Et donc la NRO/ASO AC rédigera un nouveau texte sur la base des commentaires reçus. Si j'ai bien compris, étant donné qu'il n'y a pas de conseil d'administration AFRINIC, il y a donc trois sièges qui sont vides pour représenter l'Afrique. Et donc, il n'y a pas de représentation africaine dans le processus de consultation et de rédaction à la fin du document.

Donc, ma première question par rapport au processus, c'est est-ce qu'il y a la possibilité de nommer des personnes de la communauté africaine pour ces sièges, de manière à ce qu'il y ait une représentation africaine, surtout parce que c'est un moment particulièrement important à cette étape pour le continent africain. Et donc il faut qu'il fasse partie de la rédaction des règles.

Autre chose par rapport au processus. Que se passe-t-il si les messages de la consultation sont en conflit ? Comment est-ce que vous allez gérer ça ?

Et ensuite, j'ai une question spécifique par rapport au contenu, mais on pourra voir après.

HANS PETTER HOLLEN:

Merci pour les questions. Par rapport au processus, on s'est rendu compte qu'on n'a pas bien communiqué sur le processus. Donc on va revenir vers l'équipe de communication de manière à mieux décrire les choses. Nous avons un calendrier avec beaucoup de détails. Mais effectivement, le processus n'est peut-être pas bien décrit.

Actuellement, l'ASO/NSO, donc l'AC des numéros, a besoin de votre point de vue sur les principes. Une fois qu'on aura les principes, on analysera le feedback. Et il est tout à fait possible que les retours soient en conflit. Je ne sais pas ce qu'on va faire. Ce sera le problème. Donc il y aura davantage de consultations et peut-être que cela durera dix ans. Ou alors, on se dira écoutez, c'est très clair, on peut proposer ceci et, sur la base des principes, on rédigera un document qui ensuite fera l'objet d'une consultation pour la communauté. Donc, il y aura davantage de points, dans le cadre du processus. Et donc il y aura une consultation importante de la communauté.

Donc, nous nous concentrons d'abord sur les documents et ensuite nous passerons à la rédaction du document. Donc, il y aura d'autres possibilités. Si vous ne savez pas encore quel est votre feedback, vous

pouvez venir par la suite nous faire vos commentaires. Mais en tout cas, les prix seront établis en premier. Donc ça, c'était pour votre première question.

La deuxième question est beaucoup plus intéressante. Donc il y a trois sièges vacants. Et le protocole d'entente dit que l'un des sièges vient du conseil d'administration de AFRINIC et les deux autres, c'est l'At-Large, la communauté At-Large.

Chaque RIR a son propre processus pour ça. Donc il faut considérer le processus AFRINIC. Alors, s'il est vrai qu'il n'y a pas de conseil d'administration AFRINIC, en fait, il n'y a personne qui soit qui représente officiellement actuellement cette communauté. Donc, on pourrait demander au représentant précédent du conseil d'administration de se présenter. Il pourrait y avoir un appel à élection par les membres de la communauté. Ou alors, s'il y a un représentant, eh bien, il pourra être élu. Il pourrait y avoir d'autres moyens plus créatifs de rassembler la communauté. Mais je crois qu'il va falloir à l'avenir réfléchir : est-ce que ce représentant est légitime ? Est-ce qu'il est appuyé par un large public ? Au début, il y avait des observateurs de l'AFRINIC, avant qu'il y ait cette reconnaissance officielle. Donc, ce qui pour moi est le plus important, c'est le soutien de la communauté plus que le processus. Mais il est compliqué de voir comment procéder, parce qu'il y a les questions juridiques et le processus officiel. Mais je crois qu'il y a des moyens de s'assurer que ces sièges soient soit pourvus.

Mais je crois que le but principal, ce n'est pas ça réellement. C'est de s'assurer qu'il y ait un conseil d'administration à l'AFRINIC qui soit élu. C'est ça, l'objectif.

CHRISTINE ARIDA:

Oui, merci beaucoup pour cette réponse. Je crois que, tous, nous sommes intéressés par ces questions. Je crois que vous démarrez le 6 décembre, si c'est bien ça. Donc c'est deux mois pour obtenir ensuite un conseil d'administration. Donc, je ne sais pas, par rapport au processus juridique, comment ça va se passer, mais c'est encore autre chose.

Par rapport au contenu, merci d'avoir décrit les principes. Et j'ai quelques questions. En fait, j'en ai trois.

Premièrement, la communauté. On en a déjà parlé, la communauté n'est pas bien définie, parce que ce n'est pas simplement ceux qui ont une adresse IP. C'est plus large. Donc il y a des définitions de la communauté.

Alors, je ne sais pas si vous voulez toutes les questions, je vous les donne toutes rapidement.

HANS PETTER HOLLEN:

Je pense que c'est mieux de répondre à une question à la fois.

CHRISTINE ARIDA:

D'accord, je m'arrête. Allez-y.

HANS PETTER HOLLEN: Au RIPE NCC, je pense à ma communauté comme étant mes membres. Toutes les personnes qui s'intéressent à l'élaboration de politiques, y compris la société civile, les détenteurs de droits, les agences d'application de la loi, les gouvernements, etc. Ça, c'est ma communauté. Je ne crée pas de groupes séparés, mais j'interagis un peu différemment avec les différentes personnes. Pour les jeunes, c'est les hackathons. Pour les gouvernements, je vais aux tables rondes. Je vais par exemple en Jordanie la semaine prochaine pour rencontrer les autorités de réglementation du Moyen-Orient. Ça n'a rien à voir avec les hackathons qui ont lieu à l'université. Donc j'ai différentes choses à dire à différentes personnes. Mais pour moi, c'est une question de sensibilisation, d'impliquer ceux qui s'intéressent à l'élaboration de politiques.

CHRISTINE ARIDA: Je peux donner la parole à quelqu'un d'autre peut-être.

NICOLAS CABALLERO : C'est une bonne idée parce que la Mauritanie attend. Allez-y.

MOHAMED EL MOCTAR: Merci Monsieur le Président. Moctar, représentant du GAC de la Mauritanie. Merci beaucoup pour cette présentation et pour les nouveaux principes que vous souhaitez intégrer aux nouvelles ICP-2. J'ai deux questions.

Premièrement, par rapport à l'étude de cas que nous avons à AFRINIC, j'aimerais savoir si vous l'avez pris en compte dans le cadre de l'élaboration de vos nouveaux principes. Et donc l'idée, c'est d'éviter des situations de ce type à l'avenir. Et la deuxième partie de la question, c'est est-ce que vous avez eu l'opportunité d'obtenir le retour d'AFRINIC ou du moins de la communauté africaine, comme l'Égypte vous l'a demandé tout à l'heure, de manière à avoir des perspectives réelles ? Donc ça, c'est la première question.

HANS PETTER HOLLEN:

Je vais répondre à votre première question. Oui. Nous comprenons très très bien la situation d'AFRINIC dans la mesure où les informations sont publiques. Les tribunaux à Maurice sont travaillés à huis clos. Donc on ne sait pas ce qui se passe, sauf si c'est publié. Donc c'est très compliqué de savoir exactement ce qui se passe, mais nous le prenons en compte. Et il y a des principes en matière de gouvernance.

Et une des choses que j'aimerais bien savoir, c'est comment renforcer la gouvernance. De mon point de vue, nous avons ajouté des dispositions dans nos statuts pour, par exemple, être en mesure de demander une élection, même si nous n'avons pas de conseil d'administration. Donc l'idée, c'est de ne pas se retrouver dans une situation de blocage. Mais ces détails ne seront pas dans les principes. Mais ce sera quelque chose qui ferait partie des statuts des RIR.

En ce qui concerne la sensibilisation en Afrique, c'est très compliqué lorsqu'on n'a pas [un] Afrique qui fonctionne réellement. Il y a eu des webinaires qui ont été organisés par le personnel africain. Il y a eu à

Maurice un sommet sur l'Internet en Afrique. Il y a eu des discussions là-dessus. N'hésitez pas à nous dire si vous avez des idées pour mieux sensibiliser, pour aider les collègues. Nous sommes là pour aider, s'il y a des organisations, mais il faut que nous soyons invités plutôt que de nous introduire dans le processus.

MOHAMED EL MOCTAR : Merci. La deuxième question est liée aux nouveaux principes de lutte contre la mainmise. Est-ce que ce serait utile, étant donné le fait que vous avez déjà identifié certains principes, certaines garanties qui garantissent la transparence, l'inclusion de la communauté et tout ce que vous souhaitez garantir pour la bonne mission des RIR, en ce qui concerne qui -- à qui ça appartient, en fait, pour ainsi dire ?

HANS PETTER HOLLEN : Alors une des obligations, c'est d'être membre. Alors du point de vue légal, ça varie d'une juridiction à l'autre. Je peux parler au nom de RIPE NCC, qui dépend du droit hollandais, où un membre vote. C'est donc 20 000 membres. Est-ce que cela veut dire qu'il y a possibilité de mainmise ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Quels sont les mécanismes qu'on peut mettre en place pour empêcher cette mainmise ? Mais donc, ces 20 000 membres, c'est très distribué, difficile d'avoir une prise de pouvoir. Mais en même temps, tout le monde ne se présente pas lors des réunions générales. Donc je ne suis pas expert. Je ne sais pas comment on peut empêcher cette mainmise dans les organisations. Mais je pense que c'est un principe important. J'aimerais bien savoir ce qu'en pense la communauté. J'aimerais savoir si nous formulons bien

les choses et comment nous pouvons mieux gérer ce type de situation à l'avenir.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup Hans. J'ai le Nigeria et le Royaume-Uni. Le Nigeria ? Allez-y !

ADERONKE SOLA-OGUNSOLA : Merci Nico. Je m'appelle Onke. Je crois que je suis sur la même longueur d'onde que la Mauritanie. Merci pour votre présentation aussi, vous membres de l'ASO.

À cette heure de réexamen de l'ICP-2, ce qui m'a frappé lorsque vous avez présenté vos principes de lutte contre la mainmise, ce que j'ai noté, c'est la question de savoir ce à quoi vous vous attendiez. Quels sont les commentaires que vous attendez de la communauté, des membres ? Et puis, du point de vue gouvernemental, qu'est-ce que vous attendez de nous. Comment est-ce qu'on peut vous aider à gérer cette question de la mainmise ? RIPE parlait de ne pas être une autorité, etc. Maintenant, vous savez, on a toujours des questions de mainmise par l'autorité de réglementation. Il y a la question de l'indépendance, etc. Mais quels sont les commentaires qui pourraient vous aider dans ce sens ? Merci.

HERVÉ CLÉMENT : Nous n'avons aucune idée du type de commentaire qu'on pourrait faire, qu'on pourrait recevoir. Parce qu'en fait, c'est justement l'objectif du questionnaire, d'avoir un petit peu le sentiment de la communauté, des membres, des organisations. Et on aimerait bien savoir ce que, eux, ils

pensent de cette lutte contre la mainmise. On a donné déjà le contexte. Il pourrait y avoir un problème. C'est possible. Parfois, il pourrait y avoir un mouvement pendant le vote. C'est un risque. Mais s'il y a quelque chose de plus concret, on aimerait bien y travailler ensemble. La seule chose pour nous, c'est qu'il faut se protéger de ce risque de mainmise.

NICK NUGENT:

Oui, j'apprécie la question parce que vous mettez en exergue justement le but de cette consultation. Et alors, en réfléchissant un peu, je me dis que ce qui serait bien, c'était de savoir qui s'inquiète pour la mainmise dans la communauté. Et peut-être qu'il s'agit d'une préoccupation qui n'est pas partagée de tous. Donc c'est également important de savoir si ça inquiète tout le monde. Et puis, deuxièmement, que pensez-vous par rapport à la probabilité de mainmise réellement ? C'est vraiment potentiellement possible ? Les différentes structures RIR des membres fonctionnent différemment au niveau du vote, et les possibilités ne sont probablement pas les mêmes pour tous.

Et puis, dans le document, avec les dispositions contre la mainmise, on devrait envisager différents mécanismes. Quels seraient-ils ? On vient de commencer à travailler sur un libellé un peu plus détaillé. On devrait peut-être dire un tel pourcentage des sièges au conseil d'administration ne peut pas donc appartenir à la même société. On pourrait établir des taux maximaux. On doit peut-être considérer la question avec plus de détails et définir clairement le principe dans les statuts pour voir ce qu'en pense la communauté. Et c'est ça en fait le feedback ; c'est les retours de la communauté. Parfois, on a de très bonnes idées, mais on n'est pas d'accord avec tous les autres.

Et puis, quatrièmement, quels sont les risques ? Il y a toujours le potentiel de conséquences non prévues. Et on pourrait résoudre un problème, mais en générer un autre avec ce que nous proposons. Donc il faut également prendre en considération tout cela. Merci.

NICOLAS CABALLERO : Merci le Nigeria pour cette question, et merci Hervé et Nick pour vos réponses. Le Royaume-Uni, maintenant.

NIGEL HICKSON : Merci. Nigel Hickson du Royaume-Uni ici. Alors. Je voulais prendre une minute pour réfléchir un peu. Merci de nous avoir présenté cet aperçu de ce qui est probable. Et je pense à deux ou trois questions spécifiques ici. C'est ce qui me vient à l'esprit.

Une fois que vous aurez fini votre travail sur ce document et que vous serez passés par toutes les procédures de consultation, vous disiez également que l'ICANN devra approuver le document avant que vous puissiez avancer et continuer de travailler. Donc je voudrais savoir quelle serait la forme que devrait prendre cette approbation. Je me rends compte que vous parlez de révision d'examen. Vous en êtes à quelle version ? Le Conseil d'administration de l'ICANN avait approuvé le prolongement des principes dans la Rev1. Quel est le type de consultation que vous prévoyez d'utiliser ? J'imagine que vous allez consulter toute la communauté à propos des principes, mais est-ce que vous avez déjà prévu comment avancer une fois que le Conseil d'administration prendra acte de tout cela ?

Et puis, deuxièmement, quel serait le scénario une fois que nous aurons dépassé cette étape ? Vous disiez qu'une fois qu'on aura les principes, il n'y aura plus de travail à faire, que vous allez devoir détailler tout ce texte. Et alors ? Le document final devrait-il passer par un processus de consultation et d'approbation à ce moment-là ? Merci.

HANS PETTER HOLLEN:

Il ne me semble pas avoir dit que les principes devaient être approuvés par le Conseil d'administration. Au contraire, c'est le document final qui devra être ratifié par le Conseil d'administration, comme cela a été le cas lors de la première approbation des principes ICP-2. Les processus de l'ICANN ont changé considérablement depuis, et je ne connais pas intimement les détails du fonctionnement et des processus actuels du Conseil d'administration de l'ICANN. Mais nous nous assurerons que cela soit très clair dans nos communications à l'avenir. Je suppose cependant que le Conseil d'administration de l'ICANN souhaitera suivre les mécanismes de consultation habituels, comme ils le font pour les avis du GAC ou les autres informations et documents qu'ils reçoivent avant de devoir prendre des décisions. Mais on est une communauté étrangère, donc on suit la consultation selon les processus de consultation de l'ICANN et selon les processus de RIR également. Donc on essaie de faire aussi général que possible, aussi large que possible. À la fin, on devra suivre des processus ordinaires de l'ICANN, mais je ne pourrais pas vous donner de réponse tout de suite. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. On n'en est pas là.

NICOLAS CABALLERO :

Merci. Les États-Unis maintenant.`

OWEN FLETCHER:

Merci. Owen Fletcher, des États-Unis. Nous voulions féliciter l'ASO pour la publication de ses principes proposés pour leur mise en œuvre et pour la mise à jour de l'ICP-2. Nous soutenons le renforcement de la communauté multipartite de l'ICANN et le renforcement de sa résilience parce que le modèle multipartite nous permet d'avoir un Internet unique et mondial. Et nous croyons que nous devons être capables d'évoluer pour nous assurer que l'Internet soit une technologie robuste. Donc, nous saluons la publication de ces principes pour contributions et commentaires, et nous continuerons à suivre les discussions à propos de l'ICP-2.

Nous voulions également encourager les collègues du GAC à continuer à examiner les principes, comme nous le ferons de notre côté. Nous avons déjà regardé le questionnaire. Et nous voyons qu'il est possible de remplir ce même questionnaire sur le site Web de différentes organisations de ressources ou sur la page des commentaires publics de l'ICANN. Je ne sais pas si vous avez dit cela, mais je voulais vérifier que ce soit le même questionnaire partout, et si les contributions seront traitées de la même manière, indépendamment de la page à travers laquelle on les enverra. Et on voit qu'il semblerait y avoir différentes versions. On a un numéro de série à chaque fois.

-
- HERVÉ CLÉMENT: Oui, alors c'est le même questionnaire. Dans la mesure du possible, on essaie de respecter le format de l'ICANN sur la page de l'ICANN. Donc le format des consultations publiques. Mais oui, l'idée est que le texte soit toujours le même, et que la possibilité pour les personnes souhaitant contribuer soit toujours de nous faire parvenir les mêmes commentaires, quel que soit le canal de communication.
- NICOLAS CABALLERO : Merci. Royaume-Uni, vous souhaitez intervenir à nouveau ? D'accord. Alors l'Égypte ?
- CHRISTINE ARIDA : Merci, Nico. J'ai une question à propos de l'autorité. Sous le titre « Autorité », il est dit que la reconnaissance doit passer d'abord par l'ICANN, puis par les RIR si je ne me trompe. Alors est-ce un point collectif de la NRO ou individuel de chacun des RIR ? Et dans ce cas-là, si c'est pour chacun des RIR, comment cela fonctionnerait-il ? Est-ce que la révocation ou l'exclusion de chaque RIR devrait suivre les principes de chacun d'entre eux, ou alors est-ce la NRO qui se penche dessus. Voilà ma question.
- HANS PETTER HOLLEN : Alors, si vous lisez le texte en détail, vous verrez que l'ICANN doit consulter et considérer les contributions de chacun des RIR. Et une fois que cela aura été fait, tous les RIR, y compris celui remis en cause, auront l'occasion d'apporter des commentaires au processus de prise de décision de l'ICANN. Et donc la rédaction actuelle de ce texte ne me

permet pas de poser de veto, ou à ma communauté non plus. Vous direz peut-être que ce n'est pas correct, ou alors vous trouverez que c'est correct. À vous de me dire. Mais on voudrait savoir comment cela s'appliquerait dans la pratique. Il s'agit d'un principe d'importance pour notre compréhension des RIR et de la situation actuelle avant de prendre la décision. On devrait cependant avoir une connaissance de tous les faits. Un membre de la communauté m'a déjà dit qu'il devrait également dire que la communauté élargie en général devrait pouvoir intervenir. Et donc, je voudrais savoir ce que vous en pensez. Toutes les contributions nous intéressent.

CHRISTINE ARIDA :

Et bien sûr, tous ces principes seraient rédigés de manière plus détaillée. Dans les détails que vous allez inclure, est-ce que cela sera variable d'une région à l'autre ?

Par exemple, vous parliez du principe de lutte contre la mainmise. Le document dira-t-il que les RIR devraient adopter des mesures, et à ce moment-là, chacun des RIR devra décider des mesures à mettre en place ? Ou alors est-ce que vous comptez dire spécifiquement quels devraient être ces mesures ?

NICK NUGENT:

Non, le document ne va pas varier d'un RIR à l'autre. Cependant, il se pourrait qu'il y ait des principes qui laissent un peu de marge à chacun des RIR pour décider de ce qui devrait être entrepris. La lutte contre la

mainmise pourrait effectivement être un des exemples, pour répondre à votre question.

NICOLAS CABALLERO :

Merci. Je ne vois pas de main levée, mais je voudrais que l'on revienne sur la question de l'exclusion et de la situation de passage. Quelles sont les procédures établies pour ce passage de responsabilités, de ressources, si un RIR était exclu ou dépositionné ? Alors, comment l'ASO ou l'ICANN peuvent-ils garantir que la transition se fasse en douceur, afin de garantir qu'il y ait le moins d'interruption des services pour les communautés touchées ?

HANS PETTER HOLLEN:

On a deux exemples de cela. On a créé LACNIC et AFRINIC. Et dans les deux cas, on a eu une très bonne coopération entre le personnel et les RIR, entre le personnel existant des RIR existantes et le personnel des nouveaux RIR. Le personnel d'AFRINIC a travaillé avec nous en Europe pendant un moment où on a fourni toutes nos ressources de développement de RIPE NCC à AFRINIC pour les aider à mettre au point leur système et l'organisation a été créée et a alors assumé le contrôle. AFRINIC a également reçu des ressources d'ARIN. Donc ils avaient différentes sources de données. On a une expérience à ce niveau-là, même si cela date d'il y a un moment.

Alors, dans un scénario un peu plus extrême, je me demande comment on peut faire en sorte que les données puissent être disponibles partout en même temps et de la même manière, si ça se fait dans un endroit

neutre, ou si ça devrait se faire directement avec IANA ou avec un tiers. Et alors, quelles seraient les données que l'on devrait en entiercer ? Ces données WHOIS aujourd'hui sont partagés avec tous les autres RIR, mais les données commerciales ne le sont pas, parce qu'on a des règles de confidentialité et des normes à suivre. Donc la question de savoir combien il vous faut exactement pour exploiter un registre Internet régional est un peu compliquée. Et ce n'est pas pareil que dans le cas des noms de domaine, où il vous faut une adresse email et une carte de crédit. On n'a pas donc une réponse prête à cette question. Mais on devrait mener des analyses de risques et intégrer tout cela à nos cadres de gouvernance individuels. Nous comparons des notes en ce moment pour décider du niveau de collaboration qui serait approprié.

NICOLAS CABALLERO : Merci Hans. On a le temps pour une dernière question et je vois que le Nigeria souhaite intervenir. Allez-y.

NIGERIA : Merci Nico. Je voulais vous signaler qu'il y a beaucoup de questions sur le chat. C'était juste pour vous le dire. Merci.

NICOLAS CABALLERO : Merci le Nigeria. Malheureusement, on n'aura pas le temps de lire toutes ces questions qui ont été envoyées à travers le chat. Merci de nous le laisser savoir cependant. Il nous reste trois minutes. Y a-t-il d'autres questions dans la salle ou en ligne ? Les Pays-Bas ? Allez-y.

ALISA HEAVER : Merci. Oui, alors pour refléter les questions qui ont été envoyées à travers le chat, je recommanderais à ce qu'elles soient envoyées à l'ASO, au conseil de l'ASO.

NICOLAS CABALLERO : Merci. Alors je demanderai au personnel du GAC de m'aider à le faire. Il n'y a pas moyen pour moi de faire attention à la séance, lire les questions dans la salle de chat et puis les relayer. Je suis très bête, comme vous le savez. Vous m'excuserez. J'espère que vous comprendrez. Y a-t-il d'autres questions en ligne ou dans la salle ? Si ce n'est pas le cas—

Ah, oui. Allez-y, Hans.

HANS PETTER HOLLEN: Oui. Alors, si on arrive à la fin, je voudrais vraiment remercier les volontaires qui sont venus m'accompagner. Et je signale que l'ASO et le conseil de l'ASO sont formés de bénévoles qui travaillent pour aider la communauté et qui font tout cela pour l'Internet en général. On a du personnel pour les membres des RIR, et les RIR ont leur propre personnel. Mais le gros travail et le gros du travail sont faits par des volontaires. Donc merci.

NICOLAS CABALLERO : Merci. On conclut notre séance une minute avant l'heure prévue. Et donc, bien sûr, profitez du café. Mais surtout, soyez de retour à 16 h 30

pour la deuxième séance de rédaction du communiqué. Alors oui, une bonne dose de caféine pour tout le monde. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]